

Arrêté n° 2025-036 portant modification de la désignation des représentants des collectivités et établissements publics ainsi que des représentants du personnel à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 2022-14 du 15 mars 2022 fixant la composition du Comité Social Territorial ;

Vu la délibération n° 2022-29 du 21 juin 2022 relative à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion ;

Vu la délibération n° 2022-67 du 6 décembre 2022 relative au correctif apporté à la délibération n° 2022-59 portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics au Comité Social Territorial ;

Vu la délibération n° 2023-02 du 31 janvier 2023 portant désignation des représentants des collectivités et des établissements publics à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT) placée auprès du Comité social territorial du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme ;

Vu la délibération n° 2024-40 du 10 décembre 2024 modifiant la composition des instances du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme ;

Vu les désignations formulées par les organisations syndicales représentées au Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion des représentants titulaires et suppléants du personnel au sein de la formation spécialisée du Centre de Gestion ;

Vu l'arrêté n° 2024-175 du 4 mars 2024 portant modification de la désignation des représentants des collectivités et établissements publics ainsi que des représentants du personnel à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;

Vu le courriel en date du 13 novembre 2024 de Mathieu COHENDY faisant part de sa démission relative au mandat qu'il exerce au sein de la FSSSCT du Centre de Gestion, ce qui lui fait perdre la qualité d'électeur et son mandat de représentant du personnel au sein de cette même instance ;

Vu le courriel en date du 3 décembre 2024 d'Aurélia TOURRET faisant part de sa démission relative au mandat qu'elle exerce au sein de la FSSSCT du Centre de Gestion, ce qui lui fait perdre la qualité d'électeur et son mandat de représentante du personnel au sein de cette même instance ;

Considérant que chaque titulaire de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail dispose de deux suppléants ;

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Arrête :

Article 1 : le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics est composé ainsi :

Genre	Membres titulaires	Qualité	Genre	Membres suppléants	Qualité
H	Jean-Marc MORVAN	Maire d'Orcines	H	Cédric ROUGHEOL	Maire de Puy-St Gulmier
F	Elisabeth BRUSSAT	Présidente de la CC entre Dore et Allier	F	Josiane HUGUET	Maire de Bort l'Etang
F	Pascale BRUN	Maire d'Augnat	F	Florence LEBLOND	Maire de Beaumont-les-Randan
H	René LEMERLE	Conseiller municipal de Mur-sur-Allier	F	Chantal FACY	Maire de Cunlhat
H	Tony BERNARD	Maire de Châteldon	H	Cédric MEYNIER	Maire de St Georges-sur-Allier
F	Cécile GILBERTAS	Maire de St Maurice-ès-Allier	H	Philippe BLANCHOZ	Maire de Charnat
H	Sébastien GOUTTEBEL	Président du SIVOM de la vallée verte de la Couze Chambon	F	Michelle GAIDIER	Maire de St Bonnet-près-Orcival
F	Graziella BRUNETTI	Maire de St Germain-Lembron	F	Rachel BOURNIER	Maire de Sauviat
F	Nadine BOUTONNET	Conseillère municipale de Ménétréol	F	Nathalie GUILLOT	Maire de St Amant-Tallende
			H	Eric DUBOURGNOUX	Maire de St Gervais-sous-Meymont
			H	Jean-Pierre ROUSSEL	Maire de La Roche-Blanche
			H	Jean-Pierre SAUVANT	Maire de Chadeleuf
			H	Jean-François BIZET	Maire de Bourg-Lastic
			H	Gérard CHANSARD	Maire de Charbonnières-les-Varennes
			H	Laurent BATTUT	Maire-adjoint de Villossanges
			F	Sandrine COUTURAT	Maire de Randan
			H	Luc CHAPUT	Maire d'Aigueperse
			H	Boris SOUCHAL	Maire d'Herment

➡ Les suppléants siègent par ordre successif.

Article 2 : le collège des représentants du personnel est composé ainsi :

Organisation syndicale	Genre	Membres titulaires	Organisation syndicale	Genre	Membres suppléants
CGT	F	Stéphanie MARRET-PETELET	CGT	H	David BLONDELLE
CGT	H	Michaël HEBRARD	CGT	F	Murielle FOUQUIER
CGT	F	Stéphanie NOBÉCOURT	CGT	H	Serge ARVEUF
CGT	H	Thierry MARCHETTI	CGT	H	Michel CASSIN
CFDT	F	Marie-Laure BRUN	CGT	F	Stéphanie BALLARIN
CFDT	F	Aurélie LAVIGNE	CGT	F	Agnès ESCURIEUX
FSU	H	Christophe DELTOUR	CGT	H	Pascal LETOURNEAU
SNDGCT	H	Grégory VILLAFRANCA	CGT	H	Maria FERREIRA
UNSA	F	Elvire BACHELARD	CFDT	F	Annie BOURDONCLE-CITERNE
			CFDT	H	Romain GENET
			CFDT	H	Fabien PANIAGUA
			CFDT	F	Marie-Claude BAGNAUD
			FSU	F	Estelle COSTEAUX
			FSU	H	Thierry DESVARIS
			SNDGCT	F	Estelle BIRLIN
			SNDGCT	H	Michel SEGUIN
			UNSA	H	Eric CASTRO
			UNSA	H	Frédéric CHEVALIER

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme, aux organisations syndicales, au Payeur départemental, comptable du Centre de Gestion et publié par voie de mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme <https://www.cdg63.fr/CDG63>.

Fait à Clermont-Ferrand, le **28 JAN. 2025**

Le Président,

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

